

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

**Présents** : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Maxime MICHEL, Nadia DERRIEN-MOLLIER, Didier TERRIER, Philippe CLERJON, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Jessica DA COSTA, Henri MASSON, François RIGNOT.

**Représentés** : Jacques COESNON (par Nadia DERRIEN-MOLLIER), Roland DUQUEUX (par Jacques JAMES), Emilie LAVOREL (par Claire DÉPIGNY-SOUVRAS), Christelle COUFFI (par François RIGNOT).

**Absents** : ---

### **Ordre du jour** :

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2021
- Délibérations :
  - \* n° 2021/03/01 : Projet d'acquisition d'un local commercial
  - \* n° 2021/03/02 : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
  - \* n° 2021/03/03 : Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2021
  - \* n° 2021/03/04 : Révision du loyer de l'appartement de l'Ecole
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur François RIGNOT est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2021 est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

*Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'adjoindre une délibération supplémentaire à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout.*

### **N° 2021/03/01 : Projet d'acquisition d'un local commercial**

Madame la Maire rappelle aux membres présents la nécessité de développer la vie commerçante et de vitaliser le Chef-lieu en cohérence avec les besoins de la population, en constante augmentation.

A cet effet, elle informe l'Assemblée de l'opportunité, pour la Commune, d'acquérir un local commercial situé au rez-de-chaussée d'un immeuble à construire à vocation résidentielle au Chef-lieu et permettre ainsi d'enrichir le patrimoine communal.

Ce local, d'une superficie inférieure à 146 m<sup>2</sup>, sera vendu hors d'eau/hors d'air et restera à aménager.

Ce local serait mis en location par le biais d'un bail commercial ou professionnel, à l'issue d'un appel à projets.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- un accord de principe sur ce projet,
- l'autorisation d'entamer et mener des négociations quant à l'acquisition.

### **N° 2021/03/01 : Projet d'acquisition d'un local commercial (suite)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne** un accord de principe au projet d'acquisition d'un local commercial ;
- **autorise** Madame la Maire à entamer et mener les négociations nécessaires correspondantes ;
- **demande** à être tenu informé régulièrement de l'état d'avancement de ce dossier.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

### **N° 2021/03/02 : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

- **Vu** la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- **Vu** le Décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;
- **Considérant** que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire au représentant de l'État ;
- **Considérant** que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire à la Préfecture ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaires ;
- **donne** son accord pour que la Commune accède au dispositif S2low, proposé par la Société ADULLACT, dans le cadre de son adhésion à l'Association des Maires de Haute-Savoie, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- **autorise** Madame la Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec le Préfet de la Haute-Savoie, représentant l'État, à cet effet ;
- **donne** son accord pour que Madame la Maire signe tous les documents avec Société Docaposte Certinomis pour la délivrance des certificats numériques.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

### **N° 2021/03/03 : Approbation de la convention à passer avec l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) pour l'année 2021**

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 201509/05/05 en date du 07 septembre 2015, la Commune est devenue « service enregistreur » suite à son rattachement au Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social.

A cet effet, une convention avait été passée avec l'Etat pour acter ce statut.

Cependant, depuis 2016, il a été décidé de confier la mission d'enregistrer les demandes de logement locatif social, pour le compte de la Commune, à l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74), par le biais d'une convention.

Celle-ci étant arrivée à son terme et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de passer une nouvelle convention dont Madame la Maire donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de confier la mission d'enregistrer les demandes de logement locatif social pour le compte de la Commune à l'Association Pour le Logement Savoyard/Agence Départementale d'Information sur le Logement (PLS.ADIL 74) ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour signer la convention et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

## N° 2021/03/04 : Révision du loyer de l'appartement de l'Ecole

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la révision du montant du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'Ecole et propose de le réévaluer selon la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Loyer année 2020 (698.87 euros)} \times \text{Indice de Référence des Loyers (4}^{\text{ème}} \text{ trimestre année 2020)}}{\text{Indice de Référence des Loyers (4}^{\text{ème}} \text{ trimestre année 2019)}} = \text{Loyer année N}$$

Soit :  $\frac{698.87 \times 130.52}{130.26} = 700.26$  euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** de réviser, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le montant du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'Ecole, par application de la formule ci-dessus.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

## N° 2021/03/05 : Commune de CRUSEILLES - Approbation de la convention de participation financière au Service Enfance/Jeunesse

Madame la Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 201709/02/03 du 04 septembre 2017, une convention a été signée, avec la Commune de CRUSEILLES, afin de fixer la participation financière de la Commune aux prestations du Service Enfance/Jeunesse.

Les conditions d'accueil des enfants aux accueils de loisirs des mercredis ayant évolué, il est nécessaire de passer une nouvelle convention dont Madame la Maire donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les termes de la convention de participation financière au Service Enfance/Jeunesse à passer avec la Commune de CRUSEILLES ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.
- **s'engage** à verser la participation financière à la Commune de CRUSEILLES sur présentation, à la fin de chaque trimestre, d'une facture et d'un état récapitulatif des fréquentations du service.

suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

Madame la Maire rappelle que l'intégralité des textes des délibérations est consultable et affichée en Mairie.

## COMMISSIONS COMMUNALES

### 1°/ **Commission « Communication »**

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

La Commission s'est réunie le 12 février 2021 avec à l'ordre du jour :

#### 1.1. Refonte du site internet

La Commission propose de retenir la proposition de la Société Créative Altitude.

#### 1.2. Etude quant à la mise en œuvre d'un panneau d'affichage lumineux

La Commission propose l'abandon du projet.

Suite au tour de table, une majorité des membres du Conseil Municipal se prononce pour l'abandon du projet.

Madame la Maire propose qu'une veille technologique soit réalisée en vue d'une éventuelle reprise du projet.

#### 1.3. Mise en œuvre d'un nouveau média de communication papier

La prochaine réunion aura lieu le 05 mars 2021 à 16 heures.

## **2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »**

*Présenté par Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS*

La Commission s'est réunie le 24 février 2021.

### **2.1. Déchets verts**

La proposition suivante va être transmise à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES pour la gestion des déchets verts :

- \* la possibilité pour les habitants de s'inscrire et récupérer une clé pour déposer leurs déchets verts sur la plateforme du « Bois de la Cure », sous contrôle d'élus,
- \* les déchets seront évacués dans une benne, par la suite,
- \* une phase de test d'un mois, sans doute en avril.

### **2.2. Sécurité routière**

2.2.1. Pour le marquage des voiries, les membres de la Commission sont en faveur d'une majorité de lignes continues, sauf sur une ou deux petites portions.

2.2.2. La Commission poursuit les demandes d'informations relatives à la sécurité routière auprès des organismes compétents.

*La prochaine réunion aura lieu le 24 mars 2021 à 18 heures.*

## **3°/ Commission « Finances »**

*Présenté par Madame Julie MONTCOUQUIOL*

3.1. La réunion du 12 février 2021 a permis de faire un point sur le Compte Administratif.

Les prévisions budgétaires, par chapitre, ont toutes été respectées.

3.2. Une réunion de travail du Conseil Municipal aura lieu le **22 mars 2021 à 19h00**, pour la présentation du Budget Primitif 2021.

## **4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »**

*Présenté par Madame Sandrine REBELLE*

La Commission s'est réunie le 26 février 2021.

### **4.1. Personnel communal**

Deux agents ainsi que la Responsable des Services Périscolaires ont suivi la formation « accompagnement éducatif pendant la pause méridienne », dispensée par le CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale).

### **4.2. Sujets en cours d'étude**

- \* horaires du service garderie périscolaire avec l'analyse de la fréquentation le matin et le soir,
- \* amélioration des tâches administratives :
  - achat de « douchettes » permettant la saisie informatique des heures,
  - possibilité, pour les parents, de mettre à jour leur dossier d'inscription aux services périscolaires directement en ligne pour les renouvellements,

### **4.3. Sujets qui restent à étudier (non-exhaustif)**

- \* le quotient familial,
- \* le service minimum d'accueil (SMA),
- \* les pénalités pour retard dans les inscriptions cantine-garderie,
- \* la consultation d'autres prestataires de repas.

*La prochaine réunion aura lieu le 26 mars 2021 à 18 heures.*

## **5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »**

*Présenté par Monsieur Jacques JAMES*

### **5.1. Urbanisme**

La Commission s'est réunie le 19 février 2021 et a émis les avis suivants :

#### **5.1.1. Permis de Construire**

- \* CLEACH Yohan/LACHAVANNE Sophie pour la construction d'une maison individuelle de 130,83 m<sup>2</sup> parcelles cadastrées section A n° 3997-3999-4001 – route de la Fruitière  
*avis défavorable*
- \* GODDARD Adrien/LAMY Mélanie pour la construction d'une maison individuelle de 149,82 m<sup>2</sup> parcelle cadastrée section A n° 3944 – route de Ferrières  
*avis favorable*
- \* DE ALMEIDA Kévin pour l'extension d'une maison individuelle parcelles cadastrées section A n° 1478-2442 – 530, route de Mandallaz  
*demande de pièces complémentaires*

#### **5.1.2. Permis de Construire Modificatif**

- \* CABO Amandio pour modifications de façades, des menuiseries avec volets roulants et de toiture, ajout d'une fenêtre, création de murets, création d'une piscine de 6 mx3 m, parcelles cadastrées section A n° 1148-1150-1151-1451-3623 – 156, route des Voisins  
*avis défavorable*

## 5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine » (suite)

### 5.1. Urbanisme (suite)

#### 5.1.3. Déclarations Préalables

- \* POP Sorin pour la pose d'une clôture, en partie grillagée, en partie occultante, de 1,53 m de hauteur parcelles cadastrées section A n° 3344-3358 – 73, impasse du Chef-lieu – « Les Arborines »  
*demande de pièces complémentaires*
- \* GAUDRY Guillaume pour la pose d'une clôture grillagée de 1,53 m de hauteur parcelles cadastrées section A n° 3343-3370 – 71, impasse du Chef-lieu – « Les Arborines »  
*demande de pièces complémentaires*
- \* LACHAT Jean-Louis pour division en vue de construire parcelle cadastrée section A n° 1670 – route de Burgaz  
*avis favorable*
- \* LAGRANGE Jocelyne pour la construction d'un abri de jardin de 9 m<sup>2</sup> parcelles cadastrées section A n° 2955-2956-2954 – 1030, route de Caves  
*demande de pièces complémentaires*
- \* EDF ENR pour l'installation d'un générateur photovoltaïque de couleur noire (15 m<sup>2</sup>) parcelle cadastrée section A n° 2545 – 315, chemin des Trembles (BURGNIARD Roland)  
*avis favorable*
- \* DUBREUIL Cédric pour la construction d'une piscine enterrée de 7 mx3,5 m et d'une profondeur de 1,50 m parcelle cadastrée section A n° 3764 – 488, route de Ferrières  
*demande de pièces complémentaires*

### 5.2. Travaux

#### 5.2.1. Route des Voisins

La Société ORANGE a déposé ses câbles la dernière semaine de février.  
Energie et Services de SEYSSEL, par le biais de la Société SPIE, déposera ses câbles permettant l'enlèvement des poteaux, lors de la première semaine de mars.  
Les travaux d'enrobé sont donc prévus seconde quinzaine de mars.

#### 5.2.2. Route de Proméry

Suite à la réunion du 05 février dernier à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, celle-ci étudie l'impact en termes d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

#### 5.2.3. Route des Caves

L'Entreprise EUROVIA a planifié les travaux pour fin avril-début mai.

#### 5.2.4. Route de Ferrières/Route des Lavorel

Un nouveau poteau incendie a été installé en bordure de la route de Ferrières.

#### 5.2.5. Route de Ferrières/Chemin des Combes

Des travaux d'enfouissement d'une partie de la ligne 20.000 volts auront lieu du 15 mars au 02 avril 2021.

#### 5.2.6. Ecole

L'extension du parking est à envisager. Des cabinets d'études vont être consultés.

Extension et création du périscolaire :

\* le déplacement des préfabriqués a été réalisé,

\* une réunion d'information aura lieu le 03 mars prochain en vue du lancement des travaux.

### 5.3. Gestion du Patrimoine

Dans le cadre de la rénovation des huisseries de la Salle Polyvalente, une 3<sup>ème</sup> société a été sollicitée et est venue prendre les mesures.

### 5.4. Information

Promenade le long de l'étang :

\* des arbres ont été plantés jusqu'au chemin menant au « Bois de la Cure »,

\* la décision a été prise de la baptiser « Promenade Louise BERTHERAT ».

*La prochaine réunion aura lieu le 12 mars 2021 à 18h30.*

## 6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

*Présenté par Monsieur Maxime MICHEL*

### 6.1. Association des Parents d'Elèves

L'APE a adressé un courriel à la Mairie afin de l'informer qu'elle souhaitait passer la main quant à l'organisation des différentes activités extra-scolaires sportives et culturelles à compter de la rentrée prochaine.

Une réflexion va être menée en partenariat avec le Conseil d'Administration de l'Association.

6.2. Une réunion avec la Fédération Française de Randonnée est prévue le 05 mars 2021 à 9h30 afin d'étudier la possibilité de circuits de loisirs.

## INFORMATIONS DIVERSES

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL.

### **1°/ Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)**

Informations suite au Conseil Communautaire du 23 février 2021.

- 1.1. Le raccordement de CUVAT au réseau d'eau potable du SILA (Syndicat Mixte du Lac d'ANNECY) est envisagé en 2022.
- 1.2. La demande de subvention, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour l'installation de la géothermie dans le futur groupe scolaire a été acceptée.
- 1.3. Une étude pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable a été lancée par le Cabinet ALKHOS.

### **2°/ Architecture « informatique et télécoms »**

2.1. La sécurisation de l'installation informatique et de téléphonie a été réalisée.

Le tirage de la fibre s'est déroulé ce jour à la Mairie et à la Salle Polyvalente.

La mise en œuvre de la fibre, à la Mairie, aura lieu le 08 mars pour l'informatique et la téléphonie.

2.2. Fibre optique

Au 1<sup>er</sup> mars 2021, 149 logements étaient connectés, soit 23,6%.

Le taux moyen de couverture du réseau du SYANE 74 (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique) est de 14,5%.

### **3°/ Terrains communaux**

Une étude va avoir lieu pour une éventuelle vente du terrain sorti du lotissement « Le Marais », chemin des Frassettes (préparation d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel).

### **4°/ Projet d'acquisition d'un local commercial**

Madame la Maire propose de constituer un groupe de travail composé des membres des Commissions « Finances » et « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine » afin d'étudier les futures réponses de l'appel à projets.

### **5°/ Elections Départementales et Régionales**

Elles auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1°/ Question est posée quant au montant de la participation financière de la Commune de CUVAT, pour l'année 2020, au Service Enfance/Jeunesse de la Commune de CRUSEILLES.

Réponse sera apportée ultérieurement.

2°/ Question est posée quant aux modalités d'attribution des logements locatifs aidés : la Commune peut-elle appuyer la candidature d'une personne originaire de CUVAT ?

Madame la Maire informe qu'elle propose des candidatures mais rappelle que l'attribution est de la responsabilité de la commission du bailleur social.

**La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu  
le 12 avril 2021 à 19 heures 30**

Séance levée à 21h14.